

SYNERGIE ENVIRONNEMENT

Bulletin syndical du SNE-FSU - printemps 2017

n°49



Synergie Environnement # 49 printemps 2017



www.snefsu.org

sne@fsu.fr

Directeur de la publication

Jean-Luc CIULKIEWICZ
SNE-FSU
104 rue Romain Rolland
93260 LES LILAS
jean-luc.ciulkiewicz@fsu.fr
01 41 63 27 30
06 85 91 03 50

Editorialiste

Jean-Luc CIULKIEWICZ
Jean-Jacques MAYNARD

Comité de rédaction

Daniel GASCARD
Jean-Luc GIRARD
Jean-Marc MARSOLLIER
Bruno DESJARDINS
Pascal WANHEM
Véronique CARACO
Arlette PELISSIER
Marie-Louise LE COGUEC
Jean-Pierre MASSON

Maquettiste

Virginie CROQUET

Impression

PAPYRUS
8, rue Jean Sarrazin
69008 LYON

3 ÉDITO

Un choix et des conséquences

5 POLITIQUES ENVIRONNEMENTALES

Qualité de l'air : quelles causes, quelles conséquences ?

7 F.S.U

Guichet unique et CSFPE : des instances peu connues

9 VIE DU S.N.E

L'organisation des branches du SNE-FSU a changé

10 VIE DES BRANCHES

Services de l'Etat : DREAL Grand-Est, une fusion à haut risque
Milieux et Faune Sauvage
Agence Française de la Biodiversité

14 RETRAITE

Retraités et réfugiés : un bel exemple de solidarité

16 INFOS JURIDIQUES

18 NOTES DE LECTURE



Un choix et des conséquences

*Jean-Luc CIULKIEWICZ
et Jean-Jacques MAYNARD*

Ce début mai voit enfin approcher la fin du feuilleton qui occupe la sphère politico-médiatique depuis bientôt une année entière : après un second tour de la présidentielle opposant Truc à Machine pour un résultat très prévisible, il restera à stabiliser une majorité législative dans des conditions de légitimité et de crédibilité minimum, ce que vous devriez pouvoir mesurer quand vous lirez ceci.

Au mépris de l'esprit de nos institutions et entre sport et publicités, le tour de passe-passe des primaires a produit de nombreuses heures de temps d'antenne pas cher pour aboutir à cette campagne électorale pour le moins surprenante. Il reviendra d'une part à nos nouveaux élus et d'autre part à notre très haute Fonction publique d'en tirer toutes les conséquences, à commencer par les évolutions institutionnelles.

Bien que pour des objectifs pouvant s'avérer radicalement différents, la campagne électorale s'est développée sur une litanie de promesses intenables financées avec de l'argent virtuel, qu'il soit à emprunter ou à créer à partir d'une planche à billets.

Pas de souci, la patrouille veille et Bercy va rappeler rapidement les contraintes budgétaires à l'heureux élu. Et tout ministre nouvellement nommé va pouvoir saisir l'alibi de placards étrangement vides pour renvoyer à septembre l'ensemble des velléités de dialogue social, histoire en ce qui nous concerne que l'administration prenne bien la mesure de tout ce qu'elle va devoir refuser.

Mais pendant ce temps-là ...

Pendant ce temps-là, le SNE aura tenu son congrès, réaffirmé ses valeurs et ses engagements et désigné une « nouvelle » équipe pour assumer un plan de travail plus que chargé.

Sur nos priorités professionnelles que sont les missions de service public dites environnementales, les divers gouvernements ayant sévi ces deux dernières décennies ont beaucoup plus affiché qu'agi, ce qui a conduit, sous pression des réductions de moyens, à des situations inconcevables de renoncement et de compromis dont les limites se précisent.

Sur nos priorités syndicales que sont les mises à niveau catégorielles un tant soit peu équitables de la gestion des personnels en charge de ces missions, il faut bien constater que le grand ministère initié à partir de 2007 est parvenu aujourd'hui à une situation d'échec absolu.

Facteur aggravant : le pataquès créé par incompétence (?) de la Fonction publique ces derniers temps sur le sujet des listes dérogoires, opposant titulaires et contractuels dans une logique « perdant-perdant ».

Le défi d'assumer simultanément ces deux priorités ne peut être relevé que si les personnels concernés se décident à s'engager plus volontairement dans l'action syndicale au détriment de leur surcharge professionnelle. Là aussi un facteur aggravant : 2018 sera une année de compétition électorale professionnelle.

La question qui se pose dès à présent est donc celle de l'assemblage de ces pièces de puzzle. S'il existait bien une différence entre les programmes se contentant d'aggraver les dérives actuelles et ceux affichant une volonté de transition écologique et énergétique, l'interrogation reste sur la volonté et la capacité de mise en œuvre concrète et rapide.

Quel que soit le cas de figure issu des législatives, et sans préjuger ici des solutions à trouver pour que l'Union européenne sorte de la crise qu'elle traverse et dont les principaux responsables restent les pays qui la composent, la réalité reste pour l'essentiel que tous les (petits) progrès en matière de politique environnementale n'ont pu être obtenus en France que sur accidents ou plus préventivement sur incitation européenne.

Or le bilan que l'on peut faire à l'issue du quinquennat Hollande quant à la capacité de l'Etat à assumer sa garantie de mise en œuvre de ces missions environnementales est plus que catastrophique. Les aberrations d'organisation et de moyens laissent services et opérateurs de l'Etat dans des situations de fonctionnement aléatoires.

Sous les coups de boutoir de l'inflation des restrictions concomitantes à des empilements d'extension de missions, les services et grands opérateurs nationaux sont extrêmement fragilisés. Troubles psycho-sociaux importants et arrêts-maladies récurrents de leurs personnels ne peuvent que confirmer la gravité du désarroi ambiant.

Nos nouveaux élus vont donc devoir prendre les moyens de remédier à ces dérives dès leur entrée en fonction dans un contexte législatif et réglementaire de lois d'organisation de la République (MAPTAM et NOTRe) restant à mettre en œuvre pour une partie importante de leurs dispositions.

Bien évidemment, tout nouveau pouvoir peut choisir de revenir sur toute réforme de ses prédécesseurs. Mais pour toute réforme en cours largement engagée, ne pas aller à terme se révèle toujours un remède pire que le mal quand bien même les réformes en question mettent à mal les principes de solidarité de la République, au premier rang desquels la solidarité urbain-rural.

Bien que la campagne électorale ne l'ait quasiment pas évoqué, c'est néanmoins un sujet pour lequel des décisions lourdes de conséquences restent à prendre rapidement, que l'on souhaite simplement décliner jusqu'au bout ce qui a été décidé ou le remettre en cause.

Or, et hors le cas des métropoles bien gérées (soit largement moins de la moitié), la partie va se jouer entre un Etat très affaibli et des collectivités qui ne le sont pas

moins.

C'est ce contexte qui nous attend, c'est dans ce contexte qu'il va falloir être d'autant plus solide que les enjeux de moyen et long terme passent toujours après les urgences du présent.

C'est pour cela que la préparation de notre congrès a été particulièrement dense, c'est pour cela que le SNE s'est préparé à affronter cette situation. Quelle que soit la configuration des nouveaux pouvoirs et sur la base de nos valeurs, notre congrès définit clairement les objectifs à atteindre mais seuls votre soutien et votre engagement pourront vraiment le permettre.

Vous l'avez sans doute remarqué, nous sommes en période électorale !

Lorsque vous lirez ces lignes, les élections présidentielles seront terminées et les législatives seront proches.

Nous avons choisi de programmer les parutions de notre revue syndicale plutôt par rapport à notre congrès qui a lieu fin mai et début juin.

Ainsi le prochain numéro sera-t-il consacré, fin juin ou début juillet, à la résolution du congrès. Ce sera aussi pour nous le moment d'avoir un regard sur les résultats des élections, dans l'optique syndicale de ce qui pourrait se profiler à court et moyen terme pour les politiques publiques de l'environnement, les services publics et le syndicalisme.

Qualité de l'air : quelles causes, quelles conséquences ?

Daniel GASCARD

Deux épisodes de dégradation importante de la qualité de l'air en France ont marqué la fin de l'année 2016 et le début de 2017. Non seulement des agglomérations, mais des régions entières y ont été confrontées, plusieurs villes ont mis en place la circulation alternée, pour certaines pour la première fois. Mais revenons à l'origine du problème : quelle était la nature de cette pollution et quels risques fait-elle courir à la population ?

Les activités humaines produisent une grande variété de polluants dans l'air : ozone, oxydes d'azote ou de soufre... En l'occurrence, ces deux épisodes de pollution étaient dus à des surconcentrations de particules fines. Dans certaines villes (Rouen, Lyon, Bordeaux notamment), des concentrations supérieures à 100 microgrammes par mètre cube ont été relevées au plus fort de la crise de janvier, excédant largement les valeurs de référence de l'OMS (Organisation mondiale de la santé) qui recommande des niveaux moyens annuels inférieurs à 20 microgrammes par mètre cube. Ces particules en suspension dans l'air sont inhalées par la population ; leur diamètre inférieur à 10 micromètres leur permet de pénétrer en profondeur dans les poumons. Les personnes les plus fragiles (jeunes enfants, personnes âgées ou souffrant de certaines pathologies) sont les plus sensibles à ces pics de pollution, qui provoquent des troubles respiratoires et entraînent une augmentation statistique des hospitalisations et des décès. En dehors même de ces épisodes de crise, l'exposition chronique aux particules fines est source de maladies respiratoires, cardiovasculaires et de cancers notamment, au point que, selon l'étude APHEKOM (projet d'amélioration de la connaissance et de la communication pour la prise de décisions sur la pollution atmosphérique et la santé en Europe) de 2011, « près de 5 à 7 mois d'espérance de vie pourraient être gagnés pour les résidents des grandes agglomérations françaises si les niveaux moyens de pollution pour les particules les plus fines étaient ramenés aux seuils

recommandés par l'OMS [organisation mondiale de la santé] ».

Sait-on ce qui provoque ces crises de pollution aux particules fines ?

Les particules sont produites principalement par l'industrie, les transports, le chauffage résidentiel. Mais les proportions varient selon les périodes de l'année : les épisodes de crise sont saisonniers et peuvent avoir des causes différentes. En l'occurrence, les crises de décembre et janvier étaient liées aux conditions hivernales : d'une part, des conditions atmosphériques (inversion des températures) limitaient la dispersion des polluants, d'autre part, les froids importants ont amené la population à consommer plus de bois de chauffage qu'à l'accoutumée, augmentant largement les productions de particules qui viennent s'additionner à celles des moteurs diesel et de l'industrie. En janvier, les concentrations en particules ont encore été renforcées par des réactions chimiques entre polluants atmosphériques exposés au rayonnement solaire, produisant ainsi de nouvelles particules.



Qu'a-t-on mis en place pour endiguer ces épisodes de pollution ?

Il faut déjà être capable de les mesurer, les caractériser et les prévoir. C'est le rôle des

POLITIQUES DE L'ENV.

associations agréées de surveillance de la qualité de l'air. Il en existe au moins une par région administrative, et c'est sur la base de leurs mesures et prévisions que des dispositions spécifiques vont être prises pendant la période de crise pour limiter les émissions de polluants. Ainsi, en cas de dépassement des seuils réglementaires par un des polluants suivis (particules, dioxyde d'azote, ozone...), la préfecture applique un dispositif de gestion de crise avec ses services. Ce dispositif prévoit des réponses proportionnées aux taux de pollution atteints, avec d'abord l'information des populations puis plusieurs niveaux d'alerte déclenchant des mesures de plus en plus contraignantes pour endiguer la crise. Ces mesures, ciblées suivant le type de polluant, les activités émettrices, le type d'épisode de pollution et le niveau d'alerte peuvent porter notamment sur le secteur résidentiel, avec par exemple l'interdiction de l'utilisation de chauffages d'appoint non performants, ou sur le secteur industriel pour limiter les émissions.

Les mesures les plus médiatisées lors des derniers épisodes portaient sur le secteur des transports par la réduction des vitesses pratiquées sur certains axes et la mise en place de restrictions de circulation :

alternée ou différenciée. La circulation différenciée, mise en œuvre progressivement dans plusieurs villes françaises (Paris, Lyon, Grenoble...), repose sur l'utilisation des « certificats qualité de l'air » (vignettes « CRIT'air ») pour permettre aux véhicules les moins polluants de circuler pendant la circulation alternée (véhicules électriques notamment). A l'inverse, les véhicules les plus polluants pourront se voir interdits de circulation durant la crise...

Mais n'oublions pas un phénomène essentiel : la pollution de l'air, véritable problème de santé publique médiatisé lors des épisodes de crise, est d'abord un phénomène chronique. Des solutions à long terme existent. Seule une politique volontariste permettra de les financer, par exemple avec la mise en place d'une fiscalité environnementale.

Pour en savoir plus, site de la fédération des Associations agréées de surveillance de la qualité de l'air (AASQA) : www.atmo-france.org



Guichet unique et CSFPE : des instances peu connues mais importantes

Daniel GASCARD

Guichet unique, CSFPE, deux termes que nous sommes amenés à utiliser souvent ; mais qu'est-ce que c'est exactement ?

Ce sont deux choses bien distinctes, et qui n'ont pas grand-chose à voir ensemble.

Le guichet unique

Mis en place par une circulaire du 27 décembre 2012, la procédure dite du guichet unique permet aux ministères employeurs (dont le nôtre) de n'adresser qu'un dossier pour tout ce qui concerne les textes statutaires, indiciaires et indemnitaires... et par conséquent d'apporter une réponse unique.

Est-ce vraiment un progrès ?

Avant le 1er janvier 2013 les ministères employeurs, sur les textes de cette nature, saisissaient deux ministères : Bercy via la Direction du Budget (DB) et la Fonction publique via la Direction générale de l'administration et de la fonction publique (DGAFP), chacun répondant au nom du gouvernement... Et il n'était pas rare d'avoir des réponses opposées de ces deux directions. Plutôt gênant quand, sur l'élaboration d'un régime indemnitaire par exemple, la DGAFP répondait que le projet était conforme à la politique du gouvernement en matière de politique de gestion des ressources humaines de la Fonction publique et que la DB s'y opposait parce que non conforme à la politique budgétaire du gouvernement.

Gênant, peut-être pas tant que cela pour les ministères employeurs qui, forts d'un avis partagé, réussissaient à avoir quelques arbitrages favorables du Premier ministre.

Qu'en est-il aujourd'hui ?

Les ministères employeurs ne reçoivent effectivement aujourd'hui plus qu'une réponse à leurs sollicitations... Mais l'expérience montre que cette procédure n'a fait que renforcer le poids de la DB dans les décisions, et au travers du guichet unique l'on n'entend plus que la voix de Bercy.

Enfin, cette circulaire du 27 décembre 2012 avait une vertu : elle imposait des délais de réponse au guichet unique. Deux mois pour un dossier simple, quatre pour un dossier complexe... D'expérience une nouvelle fois (Quasi-statut AFB, Taux pro/pro agences de l'eau, etc.), ces délais sont largement dépassés, voire le ministère employeur n'obtient jamais de réponse... C'est que tout dossier incomplet, toute demande d'information complémentaire, voire toute modification même mineure des textes interrompt les délais d'instruction... et Bercy c'est fait une spécialité des demandes complémentaires, simulations financières multiples, effectifs, pyramide des âges, pyramidage des corps, etc.

Le CSFPE

Il s'agit du **Conseil supérieur de la Fonction publique de l'État**. C'est une commission consultative qui joue un rôle équivalent au Comité technique ministériel (CTM). Il est géré par la DGAFP et il est présidé soit par le Directeur général de la Fonction publique soit par un membre du Conseil d'Etat.

Il examine tous les dossiers statutaires communs à plusieurs ministères. Il donne un avis sur les projets de lois et de décrets voire d'arrêtés qui concernent la Fonction publique d'Etat. Il existe des commissions analogues pour la Fonction publique territoriale (CSFPT) et la Fonction publique hospitalière (CSFPH). Depuis 2011, il existe aussi un Conseil commun de la Fonction publique qui examine

les questions communes à au moins deux fonctions publiques.

C'est donc un lieu de dialogue social important, et en amont des décisions.

Son fonctionnement normal se fait en trois temps :

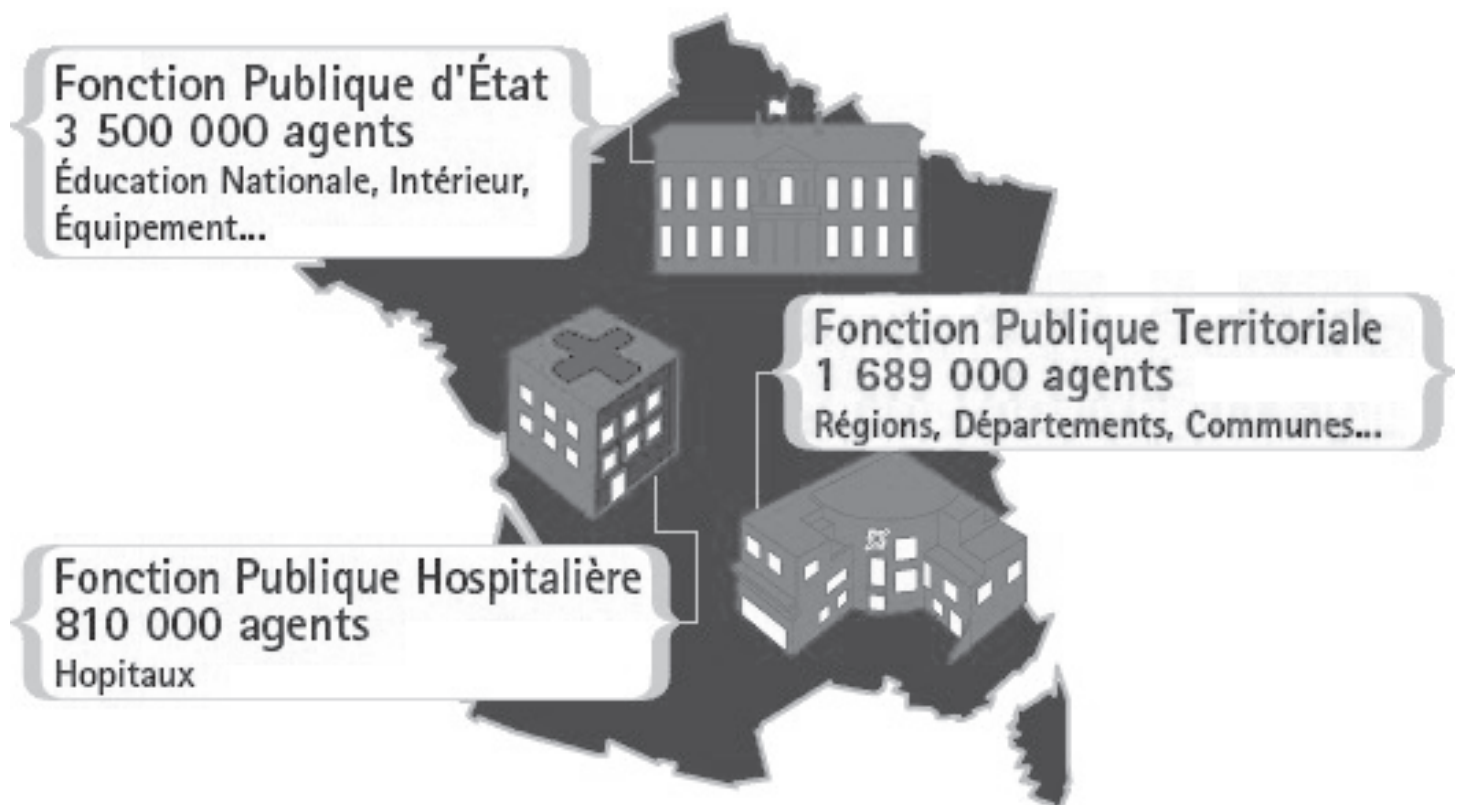
- Groupe de travail sur un texte : l'administration présente aux organisations syndicales un texte, son origine, sa finalité et recueille les premières réactions.
- Commission statutaire : la commission étudie les amendements déposés par les organisations syndicales (et quelquefois par l'administration suite au groupe de travail) et vote pour déterminer les amendements qui seront examinés lors de la troisième phase. La commission statutaire est présidée par un membre du Conseil d'Etat... un bon moyen de lui faire passer des messages.
- Assemblée plénière : la commission vote sur les amendements retenus lors de la commission statutaire et donne son avis sur le texte final.

Il existe une procédure d'urgence qui permet de fusionner Commission Statutaire et Assemblée Plénière... mais surtout de réduire parfois à deux ou trois jours le délai d'envoi des textes et des amendements à étudier.

Le CSFPE compte 20 sièges :

FO	4
FSU	4
CGT	3
UNSA	3
CFDT	3
Solidaires	2
CGC	1

La FSU a confié un siège au SNE. D'abord occupé par Claude BESSIS, il l'est maintenant par Daniel GASCARD.



L'organisation des branches du SNE-FSU a changé

Jean-Marc MARSOLLIER

Le SNE-FSU a une longue tradition d'organisation syndicale en branches professionnelles. Au fil du temps les branches sont amenées à évoluer en fonction des contours du ministère et de ses établissements publics. Avec la création de l'Agence française pour la biodiversité en janvier 2017, nous avons dû une nouvelle fois revoir la configuration des branches et des sections.

Les branches qui se sont restructurées sont avant tout « Eau et Milieux Aquatiques » qui s'est scindée en deux nouvelles branches, « Eau et Milieux Aquatiques » qui désormais ne recouvre plus que les agences de l'eau et « Agence Française pour la Biodiversité ». Le SNE-FSU s'organise désormais en sept branches.

A l'intérieur des branches professionnels, les sections existantes en 2016 ont pour certaines évolué en changeant de branches ou, pour d'autres, disparu au profit de nouvelles sections. C'est le cas pour les sections ONEMA, AAMP, ATEN et PNF, qui disparaissent alors que se constituent les trois sections de la nouvelle branche AFB.

Par ailleurs, la branche MFS a réorganisé ses sections, pour correspondre au plus près aux restructurations régionales de l'établissement ONCFS.

Le tableau ci-après reprend cette nouvelle organisation des branches et sections.

Eau et Milieux Aquatiques 2016 Secrétaire de branche : Anahi Barrera		Eau et Milieux Aquatiques 2017 Secrétaire de branche : Anahi Barrera	
Artois Picardie	Patricia Lefèvre	Artois Picardie	Patricia Lefèvre
Seine Normandie	Sébastien Berniot	Seine Normandie	Sébastien Berniot
Loire Bretagne	Gillaume Savin	Loire Bretagne	Gillaume Savin
Rhin Meuse	Vincent Aizin	Rhin Meuse	Vincent Aizin
Rhône Méditerranée Corse	Fatiha El Mesaoudi	Rhône Méditerranée Corse	Fatiha El Mesaoudi
Adour Garonne	Jean-Jacques Chevalier	Adour Garonne	Jean-Jacques Chevalier
ONEMA	Yannick Pognart		

Espaces Protégés 2016 Secrétaire de branche : Anthony TURPAUD		Espaces Protégés 2017 Secrétaire de branche : Anthony TURPAUD	
Vanoise	Stéphane Mele	Vanoise	Stéphane Mele
Ecrins	Michel Bouche	Ecrins	Michel Bouche
Cévennes	Pauline Roux	Cévennes	Pauline Roux
Calanques	Guenwdal Rannou	Calanques	Guenwdal Rannou
Guadeloupe	Modeste Salignat	Guadeloupe	Modeste Salignat
Mercantour	Thomas Lebard	Mercantour	Thomas Lebard
Port Cros	Eric Sérantoni	Port Cros	Eric Sérantoni
Pyrénées	Frédérique Chavagneux	Pyrénées	Frédérique Chavagneux
Réunion	Lorien Boujot	Réunion	Lorien Boujot
Conservatoire du Littoral	Gilles Lolio	Conservatoire du Littoral	Gilles Lolio
PNF	Véronique Caraco		
ATEN	Sandrine Chalvet		
AAMP	Armel Bonneron		

Agence Française pour la Biodiversité 2017 Secrétaires de branche : Rémy Arsentio et Véronique Caraco	
OUEST	Armel Bonneron et Mickaël Chenard
SUD	Yannick Pognart et Sandrine Chalvet
NORD	Stéphane Plessis

Milieux & Faune Sauvage 2016 Secrétaire de branche : Pascal Wanhem		Milieux & Faune Sauvage 2017 Secrétaire de branche : Pascal Wanhem	
Bourgogne-Franche-Comté	Christophe Férier	Bourgogne-Franche-Comté	Christophe Férier
Bretagne-Pays-de-Loire	Matthieu Bécot	Bretagne-Pays-de-Loire	Matthieu Bécot
Ile-de-France-Centre	André Rézoagli	Ile-de-France-Centre	André Rézoagli
Poitou-Charente-Limousin	Jérôme Yvernault	Poitou-Charente-Limousin	Jérôme Yvernault
Est	Patrice Brenans	Est	Patrice Brenans
Grand Sud-Ouest	Philippe Bibes	Grand Sud-Ouest	Philippe Bibes
Languedoc-Roussillon-Outre-Mer	Henri Carrière	Languedoc-Roussillon-Outre-Mer	Henri Carrière
Nord	Sébastien Crochemore	Nord	Sébastien Crochemore
Rhône-Alpes	Pierre Oriol	Auvergne Rhône-Alpes	Pierre Oriol et David Bérard
Loire Rhône	David Bérard		
Alpes Sud Est et Corse	Stéphane Garnier Emmanuel Faure	Alpes Sud Est et Corse	Stéphane Garnier Emmanuel Faure
Police Territoriale de l'Environnement	Jean-Marc Wey	Police Territoriale de l'Environnement	Jean-Marc Wey

Actualités de la branches Services de l'Etat

Bruno DESJARDINS

DREAL Grand Est : une fusion à haut risque, pour les agents et pour le service public

Un an après la mise en place des nouveaux organigrammes de la DREAL Grand Est, la situation des agents et l'organisation des services apparaissent extrêmement précaires et mouvantes. Si la phase de pré-positionnement des agents a permis de limiter les mobilités géographiques obligatoires, elle a conduit à de nombreuses mobilités fonctionnelles et recompositions hiérarchiques, dont les agents se remettent difficilement.

Fatigue, désorganisation et complexification hiérarchique

Les conséquences de cette réforme sont multiples, on peut notamment citer :

- des services désorganisés en raison de la spécialisation des sites,
- une multiplication des responsables intermédiaires, avec comme corollaire un management complexe et des situations de mal-être,
- de nombreux déplacements entre les trois principaux sites (Châlons-en-Champagne, Metz et Strasbourg) qui usent les personnels, particulièrement la hiérarchie intermédiaire.

Une étude d'impact externe de la fusion fait apparaître une situation très dégradée, avec des appréciations négatives de la part d'une majorité d'agents sur l'évolution des conditions de travail. Le constat est fait d'une augmentation significative des risques psycho-sociaux, accompagnée d'une multiplication d'arrêts maladie.

Austérité amplifiée malgré les difficultés

Les moyens et les effectifs sont en forte baisse : plus de 10% de baisse du budget de fonctionnement annoncé en 2017, et des objectifs cibles en effectif pour 2017 (moins 64 postes en 2 ans) qui vont presque supprimer les derniers postes vacants, ce qui ne permet pas d'adapter notre organisation aux nouvelles conditions. Les connexions informatiques demeurent très lentes, la visioconférence poste à poste n'est pas développée, les salles de visioconférence collective sont surchargées... Le développement du télétravail est freiné par l'administration, alors qu'il est pourtant demandé instamment par les agents qui n'en peuvent plus des déplacements. Sa mise en place n'interviendra que fin 2017 ou début 2018.

Dialogue social en berne

A ces difficultés locales s'ajoutent le net retrait du ministère des services métiers et le fonctionnement au ralenti des ressources humaines. Le dialogue social est devenu de façade, les circulaires de gestion sortent difficilement et tardivement.

Par ailleurs, les budgets de fonctionnement et certains services informatiques sont en passe d'être transférés en préfecture de région. Ces modifications d'organisation ne font pas l'objet de dialogue social, aucune instance n'a été créée.

Au-delà d'une réflexion politique sur la qualité du service public que les citoyens attendent de l'État, il est urgent d'établir un véritable dialogue social sur les conditions de travail des agents qui le mettent en œuvre !

Au final ces multiples difficultés détériorent l'exercice de nos missions : prévision des crues, contrôle des transports, inspection des installations classées, autorité environnementale, transition énergétique... qui ne sont plus remplies aussi efficacement qu'auparavant.

Les revendications du SNE à la DREAL

- le maintien des emplois et des moyens renforcés, en raison de la fusion, pour mieux travailler en "multisite", en développant l'utilisation des nouvelles technologies de l'information et de la communication, le télétravail, et avec un effort particulier pour la formation
- une remise à niveau du dialogue social, avec une meilleure prise en compte des expressions des agents et de leurs représentants, un fonctionnement amélioré des instances (CT, CAP, CHS-CT, commissions, groupes de travail...)
- tendre vers une organisation moins pyramidale, qui responsabilise les agents et ne mette pas en concurrence les trois sites dans une course à la cotation des postes
- le maintien de toutes nos missions et l'amélioration du service public pour les usagers
- une analyse complète des risques psychosociaux, la mise en place des mesures d'amélioration des conditions de travail et leur prise en compte dans le règlement intérieur de la DREAL.

Actualités de la branche Milieux et Faune Sauvage

Pascal WANHEM

Beaucoup de renouveau à l'ONCFS avec l'arrivée de Catherine ISSAKIDIS (nouvelle directrice des ressources humaines au 1er janvier) et Olivier THIBAUT (nouveau directeur général au 15 mars). Nous les avons rencontrés pour présenter le syndicat et les informer des différents points que nous souhaitons voir aboutir. Bien que venant d'arriver et ne pouvant répondre précisément sur les différents dossiers présentés, ils ont pris note de toutes nos remarques.

Le directeur de la recherche et de l'expertise, Pierre MIGOT, a été remplacé en 2016 par Guillaume ROUSSET. Le directeur de la police, Didier DONADIO, est parti début mars 2017 (son poste n'est toujours pas pourvu), et les deux principaux adjoints de la directrice des ressources humaines, Daniel HEMMER et Carol DANCHALD, sont également partis en retraite.

Mais peu de changement pour les agents, à part quelques CDIisation suite à la parution d'un « quasi-statut » au rabais, contenant des « coquilles » ne permettant pas la titularisation de plusieurs personnes. Et aucune nouvelle des réunions de travail pour l'intégration du corps des agents techniques de l'environnement (ATE) dans le corps des techniciens de l'environnement (TE). Quant au recours au corps des ingénieurs des travaux publics de l'État (ITPE), proposé par le ministère pour la requalification et la promotion de TE en catégorie A, c'est pour nous une solution qui n'est pas satisfaisante. Nous n'avons pas non plus de nouvelle du projet de « régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel » (RIFSEEP) et de ses conséquences pour les agents.

On observe cependant une dérive de l'établissement vers une position de « super policier » poussée par les autres organisations syndicales. On assiste à une demande constante de nouveaux matériels ostensiblement siglés police, les derniers étant des gilets

d'intervention de type gilet tactique des « BAC » (brigades anti-criminalité) ainsi que l'application d'une inscription « police de l'environnement » sur le dos de tous les polos, pulls et vestes des agents commissionnés. A cela s'ajoutent des véhicules identiques à ceux de la police nationale et siglés « police de l'environnement » avec rampe de feux tournants et avertisseur deux tons, qui seront obligatoirement remisés aux bureaux des brigades dans des parkings sécurisés.

Nous pensons que ce sur-affichage « police » ira à l'encontre de la sécurité des personnels au vu du climat actuel d'agression envers toute personne porteuse d'uniformes des forces de l'ordre. Les plaques de pare-soleil sont suffisantes pour identifier notre action judiciaire.

Nous avons donc rappelé que « nous sommes des corps techniques chargés uniquement de certaines missions de police », comme d'autres service de l'Etat, et que nous n'avons jamais eu besoin de cet affichage ostentatoire pour assurer nos missions.

Faute de réponse cohérente de la direction, et suite à un message du ministère de l'Intérieur à une DDTM évoquant l'interdiction des gyrophares à l'ONCFS et la responsabilité pénale des agents les utilisant, nous avons dû interroger le gouvernement sur l'utilisation de ce matériel et la responsabilité des collègues. Le Premier ministre a renvoyé ce sujet à la ministre de l'environnement et nous n'avons reçu aucune réponse officielle à ce jour.

Nous serons vigilants pour que cela ne nous soit pas imposé au travers d'une instruction « habillement – équipement » en cours de rédaction.

A noter la mise en place d'un groupe de travail spécial « aménagement et réduction du temps de travail » (ARTT) chargé de préciser la mise en œuvre de ce règlement dans l'établissement, notamment la prise en compte des acquis sociaux que sont l'octroi de tous les jours fériés en plus des jours de repos habituels pour les

VIE DES BRANCHES

personnels non sédentaires, et la mention des compensations et récupérations des heures de nuit et des dimanches dans le logiciel de gestion « GEACO » (quand ils ne sont pas indemnisés financièrement). Prochainement sera étudiée la prise en compte des temps de pause et des amplitudes horaires de travail.

A noter également l'évolution de l'action sociale avec le vote, au dernier comité technique, de l'adhésion de l'ONCFS à l'action sociale interministérielle au 1er janvier 2018, qui permettra aux agents d'avoir accès à des prestations supplémentaires sans remettre en cause le fonctionnement de l'amicale des personnels.

Fonctionnement interne de la Branche

Un nouveau bureau a été élu au mois de novembre 2016 et Jean-Marc MARSOLLIER a passé ses fonctions de secrétaire de branche à Pascal WANHEM.

Il a été décidé d'améliorer la communication au

sein de la branche et d'accroître la consultation numérique des adhérents sur des positions à tenir face à l'administration. Des échanges seront mis en place en s'appuyant sur le site « Dotspirit » (consultable grâce au code figurant derrière votre carte d'adhésion) ou d'autres outils internet.



Secrétaire	Pascal WANHEM	ATP SD	Bureau restreint
	Pierre ORIOL	ATE SD	
Adjoints	Philippe BIBES	ATE SD	
	Virginie CROQUET	Ingénieure spécialiste CT	
Trésorier	Eric VIAL	TE SD	
Membres	Jean-Marc MARSOLLIER	ATP SD	
	Luc FRUITET	TE DRE	Bureau élargi
	Sébastien JACQUILLAT	Ouvrier St Benoit	
	Dominique MELLETON	CTE SD	
Membres	André REZOAGLI	Ouvrier St Benoit	
	Dominique DUBRAY	Ingénieur DRE	
	Cédric GIRAL	ATE SD	
	Jean-Marc WEY	Garde-Champêtre	

Actualités de la branche : Agence Française de la Biodiversité

Véronique CARACO

Quatre conseils d'administration en quatre mois ! Enfin les agents peuvent travailler avec la mise en place de l'organisation, l'adoption du budget rectificatif... Toutes les instances sont en place.

La branche se construit dans ce contexte difficile, l'une des priorités étant de mettre en place des modalités communes de travail entre les sections.

Nous avons voté contre la feuille de route parce que les moyens humains ne sont pas en adéquation avec les missions.

La mutualisation ONCFS – AFB devrait se poursuivre. Les ministres ont envoyé des instructions aux préfets des six départements expérimentaux : la Guyane, le Lot, la Sarthe, le Maine et Loire, l'Aube et la Haute-Vienne.

Quatre conventions de préfiguration d'agences régionales de la biodiversité (ARB) ont été adoptées au dernier conseil d'administration : PACA, Occitanie, Aquitaine et Bourgogne – Franche Comté. Nous avons voté contre celle de PACA qui ne nous semble pas au même niveau d'exigence que les trois autres.

La mise en place de l'AFB n'est pas simple et les agents des différents pôles sont dans le désarroi le plus total.

Les risques psychosociaux sont en augmentation avec un accroissement inquiétant des arrêts maladie. Nous avons perdu le sens de notre travail et de nos valeurs et nous sommes nombreux à ne plus nous retrouver dans nos missions.

La complexification du fonctionnement administratif empêche certains d'entre nous de faire leur travail dans de bonnes conditions.



Retraités et réfugiés : un bel exemple de solidarité

Arlette PELISSIER

Depuis le démantèlement du camp de Calais, différentes communes de France ont vu s'installer sur leur territoire des CAO (centres d'accueil et d'orientation). Leur objectif est de permettre aux migrants de se poser pour réfléchir à leur projet et éventuellement d'entamer les démarches nécessaires pour leur demande d'asile en France.

Les CAO accueillent des personnes majeures. Ils sont gérés par des associations agréées par la préfecture. Ils disposent de 25 € par jour et par personne pour l'hébergement et la nourriture des réfugiés, et d'un poste d'agent d'accueil pour trente migrants. Comment avec de tels moyens subvenir aux besoins de ces réfugiés ? Notre CAO accueille des hommes seuls, d'autres des femmes seules, d'autres des familles. Les mineurs sont accueillis dans des centres pour mineurs isolés.

Voici une d'expérience en milieu rural.

Les informations de la population organisées par les municipalités accueillantes font souvent émerger une forte solidarité et des bonnes volontés se font connaître. Parmi eux, nombreux sont les retraités. Ce sont les bénévoles sans qui rien ou presque ne serait possible tant les besoins sont énormes, en particulier en milieu rural éloigné de tout centre administratif ou culturel. Chez nous, soixante-dix bénévoles ont été enregistrés pour trente migrants accueillis. Chacun donne ce qu'il peut donner, quelques heures par semaine, par mois ou par jour.

Alors ils se sont mis au boulot :

Pour les déplacements des réfugiés à la préfecture (trente kilomètres), aux différents examens de santé, faire leurs courses, etc.

Pour l'apprentissage du français, ils animent des cours avec cinq groupes de niveau deux ou trois fois par semaine.

Pour des activités sociales et culturelles, un atelier de réparation de vélos de récupération a été créé pour que chacun puisse gagner un peu d'autonomie, des activités de sport, des soirées jeu, une initiation à la poterie, aux arts plastiques, une découverte de la médiathèque sont organisées, du matériel audiovisuel est mis à disposition.

Pour financer de nouvelles activités, un concert migrants-bénévoles est organisé collectivement au bénéfice des migrants.

Des conditions de logement sont mises en place : cuisine pour préparer les repas, une buanderie avec machine à laver, sèche-linge, planche et fer à repasser. Ils sont logés en chambre individuelle avec un réfrigérateur fourni par l'association d'accueil.

Pour autant, tout n'est pas rose. Suite à la première réunion municipale, de fortes oppositions se sont manifestées. Et quelqu'un a essayé d'incendier le bâtiment où les réfugiés devaient être hébergés. Fort heureusement, l'incendie a été circonscrit rapidement et n'a pas empêché leur arrivée. Le bâtiment, peu utilisé pendant plusieurs années, présente quelques signes de vétusté (installation électrique, chauffage) qu'il faut essayer de pallier. Il faut parfois faire le siège des permanents pour avoir des informations.

Toutes ces actions sont portées uniquement par les bénévoles dont la moitié sont des retraités. Normal me direz-vous, ils ont du temps. Certes, mais ils pourraient aussi le passer à des activités de loisir pour eux.

Alors pourquoi se lancent-ils dans cette opération ?

Personnellement :

L'énergie du désespoir, qui les a conduits à tout abandonner et à affronter la mort pendant de longs mois, m'a beaucoup touchée. Mes idéaux de solidarité se sont trouvés confrontés à la réalité. Et sans bien mesurer où cela me conduirait, j'y suis allée. C'est beaucoup de temps et d'énergie, mais ils ont une telle volonté d'avancer !

Et puis je me suis dit « si un jour mes petits enfants sont obligés de quitter leur pays pour leurs opinions, je serai tellement heureuse de savoir que, ailleurs, quelqu'un les attend pour les aider ».

Pendant nos soirées jeux, les éclats de rire partagés sont un tel plaisir qu'on se dit qu'on ne s'est pas trompé en allant vers eux.

RETRAITE

Et vous quelles sont vos motivations ?

Guy :

Mon engagement au profit des réfugiés... comment dire... en fait je ne me suis pas posé la question. Je prends du temps et je le passe avec eux. Je leur propose ce dont je pense qu'ils ont besoin en fonction de mes compétences.

L'atelier vélos, c'était une évidence, cela leur donne un minimum d'autonomie.

Bref, j'agis comme j'aimerais que l'on agisse avec moi, si j'étais à leur place. Et ils me donnent en retour bien plus que je ne pourrai leur donner. Ils ont cette intelligence du cœur, intelligence qui nous manque tant. A chaque fois, c'est un bonheur de partager leur rire et leur joie de vivre alors qu'ils ont traversé des épreuves que l'on n' imagine même pas. Ces rencontres, quelles belles leçons de vie !!!

Jean-Paul :

Cette volonté farouche de vivre et cette envie opiniâtre de communiquer qu'ils manifestent, ce sont ces deux forces qui m'ont mobilisé pour les accompagner dans cette reconstruction.

On parle beaucoup de résilience, mais c'est tout de même plus facile quand on vous vient en aide. De ces rencontres et de ce partage on ressort bouleversé, bien-sûr, mais tellement plus riches.

Voilà ce qui me vient à l'esprit quand je pense à eux.

Catherine, qui œuvre en milieu urbain :

Dans les rues de Montpellier, les migrants sont beaucoup moins visibles qu'en milieu rural : qu'est-ce qui distingue un migrant soudanais d'un étudiant guinéen ?

Les conditions matérielles d'accueil sont précaires, les relations avec le personnel permanent sont parfois difficiles.

Je sévis dans un CADA [centre d'accueil pour demandeurs d'asile, permettant d'attendre l'obtention du droit d'asile] où je donne des cours de français. Il y a aussi des activités sportives, des visites de ville, un vestiaire, de l'informatique, des loisirs divers qu'on ne retrouve pas au CAO. Aussi la création d'un « migrant map » pour géolocaliser, à partir de leurs portables, les ressources dont les migrants ont besoin.

C'est un travail épuisant pour les bénévoles trop peu nombreux au vu de l'ampleur de la tâche. La

barrière de la langue, le repli sur soi de personnes fortement traumatisées compliquent les choses.

Mais comment ne pas se sentir utile quand, dans les moments de répit, leur jeunesse reprend le dessus et que leur sourire vous arrive en plein cœur ?

Et maintenant ?

Dans notre campagne, l'encadrement bénévole dure maintenant depuis cinq mois, il est considéré comme un exemple de réussite par la préfecture. Elle a donc décidé qu'elle pouvait charger un peu plus notre brouette et doubler nos capacités d'accueil, ce qui pose quelques problèmes, le CAO étant situé dans un hameau de soixante habitants... La municipalité essaye de négocier avec la préfecture mais, les locaux étant privés, elle est simplement informée des décisions préfectorales qui viennent certainement de plus haut.

La période électorale nous a tous inquiété quant aux voix que cette situation pouvait amener au Front national. Au soir du premier tour, nous avons constaté que le vote FN était resté stable malgré la présence du CAO.

Ce qui nous inquiète le plus, c'est le devenir de tous ces hommes. Ceux que nous accueillons relèvent du protocole de Dublin et vont être renvoyés dans le premier pays européen qui les a enregistrés, pays où ils ne veulent pas aller, qui ne les attend pas ou qui ne les veut pas... Cette situation nous rend bien tristes, certains d'entre nous se posent la question de la désobéissance civile en accueillant ces « fuyards » s'ils ne se présentent pas à l'avion ou au train qui doit les emmener.

Pour ceux qui ne relèvent pas du protocole de Dublin, lorsque leur dossier est complet, ils sont hébergés dans un centre d'accueil pour demandeurs d'asile jusqu'à l'obtention de leur statut de réfugiés.

Pour en savoir plus :

www.immigration.interieur.gouv.fr

revue "L'âge de faire" n°116, février 2017

Ordonnance n° 2017-543 du 13 avril 2017 portant diverses mesures relatives à la mobilité dans la fonction publique

<https://www.legifrance.gouv.fr>

Rapport au Président de la République relatif à l'ordonnance n° 2017-543 du 13 avril 2017 portant diverses mesures relatives à la mobilité dans la fonction publique

La loi n° 2016-483 du 20 avril 2016 relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires a autorisé le Gouvernement, dans les conditions prévues à l'article 38 de la Constitution, à prendre par ordonnances toute mesure relevant du domaine de la loi, afin d'adapter et de moderniser les dispositions relatives aux conditions d'affectation et aux positions statutaires, afin de favoriser la mobilité des agents publics à l'intérieur de chaque fonction publique et entre les trois fonctions publiques et de contribuer à la diversification de leur parcours professionnel.

Décret n° 2017-519 du 10 avril 2017 relatif au référent déontologue dans la fonction publique

<https://www.legifrance.gouv.fr>

Objet : modalités de désignation des référents déontologues.

L'article 28 bis de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée crée un droit pour tout fonctionnaire de consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des obligations et des principes déontologiques mentionnés aux articles 25 à 28 de la même loi. Le décret détermine les modalités de désignation des référents déontologues. Il précise également leurs obligations et les moyens dont ils disposent pour l'exercice de leur mission.

Circulaire du 3 avril 2017 relative à la mise en œuvre de la politique d'égalité, de lutte contre les discriminations et de promotion de la diversité dans la fonction publique

<http://circulaires.legifrance.gouv.fr>

Décret n° 2017-436 du 29 mars 2017 fixant la liste des emplois et types d'emplois des établissements publics administratifs de l'Etat prévue au 2° de l'article 3 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984

JORF n°0076 du 30 mars 2017 – <https://www.legifrance.gouv.fr>

Le décret fixe la liste des emplois ou types d'emplois des établissements publics administratifs de l'Etat qui requièrent des qualifications professionnelles particulières indispensables à l'exercice de leurs missions spécifiques et non dévolues à des corps de fonctionnaires et qui justifient le recrutement d'agents contractuels.

ET ENCORE

Circulaire du 28 mars 2017 relative au plan d'action pluriannuel pour une meilleure prise en compte de la santé et la sécurité au travail dans la fonction publique

<http://circulaires.legifrance.gouv.fr>

Décret n° 2017-420 du 27 mars 2017 modifiant le décret n° 89-259 du 24 avril 1989 modifié relatif à la prime spéciale d'installation attribuée à certains personnels débutants

JO du 29 mars 2017

Circulaire du 24 mars 2017 relative aux autorisations d'absence dans le cadre d'une assistance médicale à la procréation (PMA)

Circulaire du 16 mars 2017 relative à l'indice brut de référence applicable à la prestation-repas dans les RA et RIA

Circulaire du 15 mars 2017 relative au respect du principe de laïcité dans la fonction publique

Décret n° 2017-241 du 24 février 2017 modifiant le seuil d'assujettissement à la contribution exceptionnelle de solidarité

JO du 26 février 2017

INFOS JURIDIQUES

Décret no 2017-695 du 3 mai 2017 relatif aux activités réalisées par l'Agence française pour la biodiversité avec l'appui du Muséum national d'histoire naturelle

La loi n° 2016-1087 du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages a créé l'Agence française pour la biodiversité. Le présent décret permet une mise en oeuvre des politiques de connaissance et de conservation de la biodiversité conduites par le ministère chargé de l'environnement en précisant les activités réalisées par l'Agence française pour la biodiversité avec l'appui du Muséum national d'histoire naturelle.

Décret n° 2017-724 du 3 mai 2017 intégrant la planification maritime et le plan d'action pour le milieu marin dans le document stratégique de façade

Ce décret précise la portée, le contenu et les conditions d'élaboration des documents stratégiques de façade ainsi que la manière dont ils s'articulent avec les dispositifs existants de la stratégie nationale pour la mer et le littoral, ainsi que du plan d'action pour le milieu marin. Il complète la transposition de la directive 2014/89/UE du Parlement européen et du Conseil du 23 juillet 2014.

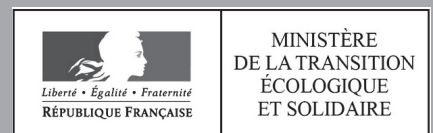
Décret n° 2017-951 du 10 mai 2017 relatif aux comités de bassin

Pris en application de la loi Biodiversité, ce décret modifie la composition des comités de bassin pour y intégrer des acteurs de la biodiversité. Un arrêté paru le même jour fixe le nombre et les modalités de désignation des représentants des collectivités et des usagers à ces comités pour les six grands bassins hydrographiques métropolitains (hors Corse).

C'est aussi une information juridique ! À l'heure où nous bouclons ce numéro, le nouveau gouvernement vient d'être nommé. En attendant les décrets d'attributions pour y voir plus clair, les nominations qui concernent nos ministères actuels sont les suivantes :

- Nicolas Hulot, ministre d'État, ministre de la transition écologique et solidaire
- Elisabeth Borne, ministre de la transition écologique chargée des transports
- Jacques Mézard, ministre de l'agriculture et de l'alimentation
- Richard Ferrand, ministre à la cohésion des territoires

À noter que le logement et l'habitat, qui n'apparaissent plus explicitement, relèvent du ministre à la cohésion des territoires.



Par ailleurs, la Fonction publique n'est plus un ministère à part entière. Elle devient « action publique » et relève du ministère de l'action et des comptes publics de Gérald Darmanin.

La FSU s'est exprimée dans un communiqué sur le sujet : « Elle regrette que la Fonction publique ne soit pas un ministère de plein exercice. De plus, l'intitulé lie clairement l'action publique aux comptes publics. Pour la FSU, il n'est pas acceptable de traiter des missions de services publics par le seul prisme budgétaire.

Elle portera ses exigences pour faire valoir la nécessité de service public sur l'ensemble du territoire afin de répondre aux besoins des usagers. Elle défendra ses propositions pour conforter la Fonction publique et les agents dans leurs missions d'intérêt général. La FSU rappellera que l'investissement public est nécessaire pour permettre l'égal accès de toutes et tous aux droits fondamentaux. »

Christophe Alévêque
et Vincent Glenn



On marche sur la dette

Jean-Pierre MASSON

de Christophe Alévêque et
Vincent Glenn, Ed. la Martinière,
2016 (réédition)

Le trésorier national (sortant) qui écrit
un article sur la dette, ce pourrait être
équivoque.

Mais, bon, le SNE n'est pas endetté,

donc tout va bien de ce côté-là.

Est-ce à dire que lorsqu'on est endetté, ça va mal ? Par exemple
un pays endetté, est-ce un pays qui vacille ? Si c'est vrai comme
on nous le rabâche si souvent, alors... pourquoi les Etats-Unis qui
sont le pays le plus endetté au monde (depuis presque trois
siècles !) sont aussi la principale superpuissance ?

Garantie « sans prise de tête »

Les auteurs nous racontent, dans un style enjoué et railleur,
comment et pourquoi les puissants de ce monde « se payent
(sur) notre dette ».

J'avoue mon ignorance coupable au sujet de la dette publique ;
être endetté, ça a toujours été une source d'angoisse. Et j'ai
toujours cru dans le fameux adage : « qui paye ses dettes
s'enrichit ».

Peur, culpabilité, croyance : c'est le fameux triptyque qui nous
met dans un état d'acceptation et de soumission.

Grâce à ce petit livre de 170 pages, ma convalescence est
engagée. Je dois l'avouer : j'ai souri, et même franchement ri
(jaune, parfois), mais c'était facile : Christophe Alévêque est l'un
des humoristes engagés que je préfère.

Certes, si j'étais grec ou/et victime d'emprunts toxiques, de
subprimes... ce serait moins évident.

La dette française

Montant = 2 000 milliards d'euros. Ouille ouille ouille c'est grave
docteur ?

En fait ça représente le PIB d'une année. C'est un peu comme si
une famille qui gagne 24 000 € par an fait un emprunt de
24 000€.

Vu comme ça, c'est déjà moins inquiétant. Surtout si le ménage
en question est solvable, qu'il a un peu de patrimoine.

Montant estimé du patrimoine de l'Etat français = 16 700
milliards d'euros, soit plus de huit fois la dette.

Donc, la dette française, c'est pas grave : d'ailleurs, si les fonds
spéculatifs en achètent, c'est bien parce que c'est une « valeur
refuge » ; ils placent leur fric... avec intérêts (faut quand même
pas déconner !).

Séances de détricotage

Tels le regretté Bernard Maris ("tonton Bernard" de Charlie-
Hebdo), les auteurs démystifient les fausses vérités assénées par
les experts de l'austérité libérale :

– la « crise » financière (pas pour tout le monde),

- la composition de la dette,
- l'histoire de la dette (depuis l'Antiquité !),
- la monnaie qui se crée grâce à la dette (crédits, emprunts...),
- les intérêts de la dette et les dégâts qui vont avec,
- la dérive notoire du rôle des banques,
- le gag de l'invention des 3 % du PIB annuel à ne pas dépasser,
- le règlement inique de la faillite grecque, imposé par la "Troïka"
(Commission européenne + Banque centrale européenne + Fonds
monétaire international),
- l'aberration européenne qui met en concurrence les Etats au
lieu de chercher la coopération économique, l'harmonisation
fiscale.

- (...)

Il y a quelques chiffres qui marquent les esprits : 97 % des
échanges financiers sont « de l'argent qui achète de l'argent »
sans connexion avec l'économie réelle !

Les banquiers jouent avec nos sous-sous comme au casino et les
politiques se fendent de déclarations pour dénoncer les paradis
fiscaux ; alors que les lanceurs d'alerte qui percent les secrets des
délinquants en col blanc sont attaqués en justice pour violation
du secret industriel ou bancaire !

Mais au fait, ces 2 000 milliards de dette, à qui les doit-on ?
Surprise : on ne sait pas !

Une solution pleine de bon sens est proposée : on ne rembourse
pas, comme ça les créanciers sortiraient du bois. Il est probable
que deux tiers des créanciers sont hors du territoire français : îles
Caïmans, Luxembourg, Royaume-Uni et autres paradis fiscaux.

Autre solution : obliger les « chambres de compensation », qui
font l'intermédiaire entre Etats et fonds spéculatifs telle la
fameuse société Clearstream, à présenter leurs comptes. Mais
ça, c'est assujéti au courage politique, qui n'a rien à voir avec les
discours de campagne électorale.

Oui, comme l'écrit Jean Gadrey : « [les auteurs] viennent de
rendre un beau service à une éducation populaire drôle bien que
documentée, tonique, qui fait du bien au lieu de faire suer. Leur
livre (...) est carrément super. »

([http://www.alternatives-
economiques.fr/blogs/gadrey/2015/05/09/un-livre-vraiment-
pour-tous-on-marche-sur-la-dette](http://www.alternatives-economiques.fr/blogs/gadrey/2015/05/09/un-livre-vraiment-pour-tous-on-marche-sur-la-dette))

A savoir également : ils organisent aussi la "fête de la dette"
depuis 2014 ; l'édition 2017 aura lieu à Marseille le 2 juin, dernier
jour du congrès (!)

(<http://fetedeladette.com/>

<https://www.youtube.com/user/FetedelaDette>) ;

Et... devinez quelle a été la réponse du rédac' chef de Synergie
quand j'ai proposé cette note de lecture ? « Banco » !

Une prochaine fois, peut-être m'intéresserai-je à un livre qui fait
l'éloge de la gratuité ?!

30 mai au 2 juin 2017 - SERIGNAN

16^{ème} congrès

du Syndical National
de l'Environnement

Réserve naturelle des Orpeillères
(Hérault)

C'est un moment essentiel de la vie syndicale. Après avoir débattu du rapport d'activité et du rapport financier, cette instance suprême du syndicat a pour rôle de mettre à jour notre vision du monde et nos orientations de travail pour plusieurs années en établissant notre « résolution générale ».

Le congrès renouvelle aussi les équipes de militants engagés dans le fonctionnement des instances nationales du syndicat et qui sont sur le front pour porter des revendications, engager des actions et répondre à toutes les sollicitations. C'est-à-dire tout simplement faire vivre notre syndicat pour une nouvelle mandature.

Dans un syndicat démocratique comme le nôtre, un congrès plein d'idées et de débats est le meilleur moyen de doper notre action collective !

Rendez-vous à notre congrès et dans le prochain numéro de Synergie-Environnement.

Au menu du congrès :

- présentation du rapport d'activité de la mandature, débat et approbation
- présentation du rapport financier de la mandature, débat et approbation
- groupes de travail, débat et vote sur la résolution par thème
- élection des membres du conseil national
- élection au sein du conseil national des membres du bureau national
- élection au sein du bureau national du secrétaire général et de ses adjoints, du trésorier national et de son adjoint
- débats et vote des motions d'actualité

Le seizième congrès du Syndicat national de l'environnement est pour nous l'occasion de solliciter votre avis sur notre revue syndicale. Il est important pour nous de savoir si elle répond à vos attentes et comment nous pourrions l'améliorer.

Merci de prendre le temps de répondre à quelques questions à l'adresse indiquée ci-dessous avant le 7 juillet. Cette enquête est anonyme.

<http://framaforms.org/synergie-environnement-1492000227>

Nous restons bien-sûr à votre écoute. Vous pouvez nous contacter et aussi proposer des articles ou illustrations.

The image shows two overlapping screenshots of a survey form. The left screenshot displays the following questions and options:

- Indiquez-moi, dans chaque numéro de la revue :
 - entièrement en français ?
 - en partie ?
 - pas du tout ?
- Quels sont les types de sujets traités ou pas dans la revue, qui l'intéressent le plus ?
 - actualités générales (histoire nationale, services publics, etc.)
 - actualités du territoire et des établissements (la commune, le département)
 - actualités locales de son territoire professionnel, technique et social ?
 - le développement et autres thématiques ?
 - le patrimoine du territoire ?
 - de son territoire du territoire ?
 - environnement, services ?
- Autres types de sujets ?
- Le traitement des sujets te concerne-t-il globalement satisfaisant ?
 - plutôt oui
 - plutôt non
- Des problèmes sur cette réponse ?
- Utilises-tu d'autres supports d'information de l'ONG (site internet, Facebook, messagerie, réseaux sociaux) que la revue Synergie ?
 - souvent
 - de temps en temps
 - occasionnellement
 - jamais
- La complémentarité de la revue avec ces autres supports d'information te semble-t-elle satisfaisante ?
 - plutôt oui
 - plutôt non
 - ni oui ni non
- Des problèmes sur cette réponse ?
- La présentation de la revue te convient-elle (mise en page, illustrations, etc.) ?
 - plutôt oui
 - plutôt non

The right screenshot displays the following questions and options:

- Des problèmes sur cette réponse ?
- Merci de faire le lien entre commentaire ou suggestion sur la revue :
- Quelle est votre profession ou votre statut ?
 - artisan ou chef d'entreprise
 - salarié ou indépendant
 - retraité ou préretraité
 - sans activité
 - autre (préciser :)
 - de la revue
 - de la revue pour être inscrit au SNV
- Quel est ton âge ?
 - moins de 20 ans
 - entre 20 et 30 ans
 - entre 30 et 40 ans
 - entre 40 et 50 ans
 - plus de 50 ans
- Remarque

Synergie-Environnement



Aux lecteurs de Synergie-Environnement !

Le seizième congrès du Syndicat national de l'environnement est pour nous l'occasion de solliciter votre avis sur notre revue syndicale. Il est important pour nous de savoir si elle répond à vos attentes et comment nous pourrions l'améliorer.

Merci de prendre le temps de répondre aux quelques questions ci-dessous avant le 7 juillet. Cette enquête est anonyme.

Nous restons bien-sûr à votre écoute. Vous pouvez nous contacter et aussi proposer des articles ou illustrations.

Le comité de rédaction